

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 17 DECEMBRE 2015 A 19H30 A BONNEFAMILLE

Nombre de Membres	En exercice 36	Présents 29	Votants 33
--------------------------	-------------------	----------------	---------------

L'an 2015, le jeudi 17 décembre 2015, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : jeudi 10 décembre 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN, DEVRED Marie-Agnès, (Bonnefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie (Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGNONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, NEDJAM Angèle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); HUGOU Isabelle, MUSTI Murielle, GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); FARAULT Patrick, PARISSET Robert, (Valencin).

Absents: BERGERET Julian, CLAUDIN Félicie, DAMIER Pierre, GENDRIN Valérie, MIGONAZZI François, REY Christian, PORTAL Philippe

Procurations : CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert
 GENDRIN Valérie donne procuration à Daniel ANGNONIN
 MIGONAZZI François donne procuration à ORELLE Pierre-Louis
 REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne

1. Compte-rendu du conseil communautaire du 05/11/2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 05 novembre 2015.

2. Mises à disposition de locaux dans le cadre des transferts de compétences – avenants

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition temporaire de biens « Enfance jeunesse » avec la commune de Valencin,
- D'ACTER la fin de la mise à disposition permanente de biens avec la commune de St Just Chaleyssin, et déclarer caduque la convention initiale,
- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à ces affaires, et à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

3. Budget annexe « Immeubles EHPAD » 2015 - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER une décision modificative n° 3 du Budget Primitif annexe « Immeubles EHPAD Les Colombes » 2015, sans augmentation de crédits, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61522-6 : Bâtiments	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-6 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-6 : Autres	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

4. Schéma de mutualisation – adoption définitive

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT que l'unanimité des communes membres de la CC CND a approuvé le schéma de mutualisation,
- D'ADOPTER définitivement le schéma de mutualisation des services,
- DE PRECISER que le schéma en lui-même n'empêche pas mutualisation et que la mise en œuvre de chaque objectif fixé dans ce schéma sera soumise à nouvelle délibération du conseil communautaire.

5. Festival des collines 2015 : subventions aux troupes de théâtre amateur participantes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de 350 € par représentation aux troupes de théâtre amateur ci-après, soit un total de 3 500 € au titre du festival des Collines 2015, conforme aux crédits inscrits au budget primitif 2015 :

Origine géographique de la troupe	Nom de la troupe
CHATONNAY	La Troupe
CHOZEAU	Artichoz
CORBAS	Les Des Z'Uns Volts
HEYRIEUX	A quoi on joue ?
JARDIN	A tour de rôle
LA TOUR DU PIN	Compagnie COMOS
OYTIER ST OBLAS / SEPTEME	Le Théâtre du Renouveau
SAINT-CHEF	Les Tréteaux de St-Theudère
ST JEAN DE SOUDAIN	Atelier TA3
SAINT-JUST CHALEYSSIN	Les Amateurs de St-Just

6. Festival Musi'Collines 2016 – Demande de subvention au conseil départemental et à la Région

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention la plus élevée possible pour l'édition 2016 du festival Musi'Collines :
 - o auprès du service « Aménagement » de la Direction territoriale Portes des Alpes du Conseil Départemental de l'Isère,
 - o auprès du Conseil Régional dans le cadre du CDDRA Rhône Pluriel ;
- D'AUTORISER le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

7. Festival des Collines 2016 – Demande de subvention au conseil départemental

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention la plus élevée possible auprès du service « Aménagement » de la Direction territoriale Portes des Alpes du Conseil Départemental de l'Isère pour l'édition 2016 du festival des Collines.

8. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Tarifs 2015/2016

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE A LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

9. Construction EAJE intercommunal situé à Saint-Georges-d'Espéranche - Demande de subvention au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2016 - axe 2 « scolaire, socioculturel et sportif » - pour la construction de l'EAJE intercommunal situé à Saint-Georges-d'Espéranche dont l'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 167 150 € HT, pour un montant total d'opération de 1 448 183 € HT ;
- D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Montant total de l'opération HT : 1 448 183 € HT	
Financement	Montant HT de la subvention
Caisse d'Allocations Familiales	241 800 €
DETR	200 000 €
Enveloppe parlementaire	25 000 €
Autofinancement	981 383 €

- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

10. EAJE Intercommunal Saint-Georges-d'Espéranche – Construction : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en marché à procédure adaptée

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT l'avis de la CAO élargie et le rapport d'analyse des offres,
- D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'EAJE intercommunal situé à Saint-Georges-d'Espéranche au candidat N° 22 : B CUBE Architectes – 69 Lyon, pour un prix de 99 050 € HT,
- D'AUTORISER SARA à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à procéder à sa notification,
- DE DEMANDER à SARA de faire engager, dès notification du marché, les études de maîtrise d'œuvre en liaison avec la CCCND, et la Commune de Saint-Georges-d'Espéranche,
- DE CHARGER le Président de la CCCND et SARA, chacun pour ce qui les concerne, d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de les autoriser à signer tout document utile en ce sens.

11. Stratégie de développement économique de la CCCND : validation des axes stratégiques (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT le travail réalisé par les élus communaux et communautaires depuis avril 2015,
- CONSIDERANT la présentation faite le 20/10/15 devant les participants à la démarche, l'Etat et les collectivités voisines,
- DE VALIDER la stratégie de développement économique de la CC CNL qui s'articule autour de 7 axes, telle que présentée au conseil communautaire,
- DE PRECISER qu'un programme d'actions pluriannuel chiffré devra être établi et soumis à sa validation
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens.

12. Création d'un emploi à temps complet « chargé de mission Développement Economique et Transports »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la création d'un emploi de « Chargé de Mission Développement économique / Transports » à temps complet, cadre d'emploi des techniciens territoriaux – catégorie B, à compter du 1er janvier 2016,
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois à compter de cette même date,
- D'INSCRIRE au budget 2016 les crédits correspondants

13. Création de la Société d'Economie Mixte (SEM) « SARA Développement »

Le conseil communautaire, avec 1 abstention (MAGNARD Corinne) DECIDE :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5 ;
- VU le Code du Commerce ;
- D'APPROUVER le projet de statuts de la société d'économie mixte « SARA Développement » qui lui a été soumis ;
- DE SOUSCRIRE une prise de participation de 200 000 euros au capital de ladite SEM;
- D'INSCRIRE la somme de 100 000 euros au budget 2016, correspondant à 50 % de la participation, étant précisé que la libération du surplus interviendra dans un délai de cinq ans à compter de l'immatriculation de la société ;
- D'AUTORISER le Président à prendre ou signer tout acte utile à la constitution de ladite société ;

- D'AUTORISER les mandataires de la CC CND, qui seront désignés lors du prochain conseil communautaire, à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration ;
- D'AUTORISER ces mandataires à assurer la présidence du conseil d'administration de la société en son nom ;
- D'AUTORISER ces mandataires à se prononcer sur la dissociation des fonctions de président et de directeur général ;
- D'AUTORISER chaque membre du conseil d'administration n'assurant pas la fonction de Président à percevoir annuellement toute rémunération décidée par l'assemblée générale de ladite société dans la limite de 120 € nets par séance et par administrateur présent ;
- D'AUTORISER le Président à percevoir pour la durée du mandat social toute rémunération décidée par l'assemblée générale de ladite société dans la limite de 2 400 € nets annuels.

Affiché le : 28 décembre 2015

Jusqu'au : 27 janvier 2016

**Le Président,
René PORRETTA**

